



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :      AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE REGULARISER  
UNE CESSION DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE, CHEMIN DES  
CLAPIERS, PROPRIETE GOGANIAN – RICOURT**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia .....	Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Absente
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude .....	Procuration
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27  
Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4  
Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Mesdames GOGANIAN Jacqueline, RICOURT Carole et Monsieur GOGANIAN Philippe, ont consenti à la commune une promesse de cession à l'euro symbolique portant sur les parcelles de terrain cadastrées section AV n° 508 de 141 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle cadastrée section AV n° 122) et section AV n° 510 (issue de la parcelle cadastrée section AV n° 123) de 41 m<sup>2</sup>, représentant une superficie totale de 182 m<sup>2</sup>, situées en bordure du Chemin des Clapiers.

Il est précisé que cette emprise est déjà aménagée en domaine public.

En conséquence, afin de régulariser cette situation foncière, il convient de m'autoriser à signer l'acte notarié.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : De régulariser la cession consentie à la commune par Mesdames GOGANIAN Jacqueline, RICOURT Carole et Monsieur GOGANIAN Philippe portant sur les parcelles cadastrées section AV n° 508 de 141 m<sup>2</sup> et AV n° 510 de 41 m<sup>2</sup>, représentant une superficie totale de 182 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2** : Que, conformément à la promesse du 5 septembre 2019 ci-annexée, la cession se fera à l'euro symbolique.

**ARTICLE 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial EXCEN NOTAIRES CONSEILS et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

**ARTICLE 4** : Que tous les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 5** : Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**  
**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 10 OCT. 2019

AFFICHÉE LE : 10 OCT. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 10 OCT. 2019